

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Nadine CLOZEL - Maurice DEGOUT - Roger DELORME - Valérie FOUCTEAU - Vincent LIEUTARD - Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Renaud ROUSSEAU

Absents : Noémie ZAREBA - Yann MAYENSON - Stéphanie DA SILVA - Vincent LIEUTARD

Secrétaire de séance : Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

1°) MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM :

Le Maire informe le conseil municipal de la modification des statuts du SIVOM portant sur les compétences du syndicat.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical en date du 21 mars 2023,

VU les statuts du SIVOM en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts du SIVOM portant sur les compétences :

- Voirie
- Acquisition et entretien de matériel

DIT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIVOM,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires se rapportant à ce dossier.

2°) BAIL LOGEMENT MAIRIE :

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un bail de location du logement situé à côté de la mairie à Mme Pauline REYDELET,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le montant du loyer et les conditions de sa révision annuelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de louer le logement **de la mairie** à Mme Pauline REYDELET pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} juillet 2023.

DECIDE de fixer le loyer à 350€ mensuel.

DECIDE de consigner les conditions de location dans un bail établi en deux exemplaires.

3°) RPQS 2022 :

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis notamment sur les indicateurs techniques et financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

4°) RODP 2023 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux [redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées \(RODP télécom\)](#) ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Vu la délibération du 14 mars 2007 par laquelle la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer pour 2023 la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de Télécom à un total de **1747.35 €** détaillé ci-dessous :

	<u>TAUX</u>	<u>PATRIMOINE</u>	<u>MONTANT</u>
Lignes aériennes	62.60€	14,467	905.63 €
Lignes souterraines	46.95€	17,928	841.72 €
		TOTAL :	1747.35 €

INFORMATIONS / DÉBAT

- ACHAT BROYEUR D'ACCOTEMENT

Actuellement, la commune loue un broyeur. Cette année, il est tombé en panne. Le délai de réparation a été relativement long compte tenu de la livraison de pièces défectueuses, ce qui explique le retard pris dans le broyage.

Le Maire explique qu'il a demandé des devis pour l'achat d'un broyeur neuf et pour celui loué régulièrement à la commune, lequel donne un résultat de broyage satisfaisant.

L'achat permettrait plusieurs passages annuels et permettrait de réaliser le broyage du chemin de halage car il devrait être à la charge de la commune prochainement.

L'investissement serait de 8000 à 10 000€ environ. Le matériel pourrait être acheté en commun avec une autre commune.

S. RECORBET : c'est un matériel coûteux, qui nécessite beaucoup de maintenance ; la location semble plus avantageuse.

C. PEGON : l'achat mutualisé pose le problème de la disponibilité du matériel ; les communes en ont besoin au même moment.

- STATION D'ÉPURATION

Le technicien d'assainissement du département a réalisé la visite technique de la station d'épuration ; étant donné que le schéma directeur est terminé, des travaux devraient être réalisés. Des devis ont été demandés à des cabinets d'études.

- VOIX D'EAU DE L'ÉTÉ

La fête du canal se déroule comme tous les ans, du 30 juin au 9 juillet 2023 avec 8 étapes au fil de l'eau, dont une nouvelle à Bourg le Comte. Melay, dernière étape, ferme le festival.

A Chambilly, le repas sera organisé par « les Pêcheurs de Loire » et « Le foot en marchant ».

Le prix du repas est fixé à 17€ ; le tarif préférentiel pour les Chambillois sera maintenu à 10€.

Les organisateurs bénéficieront également de ce tarif préférentiel.

Les réservations se feront en mairie, par téléphone ou par coupon réponse à l'information qui sera distribuée.

QUESTIONS DIVERSES

M. DEGOUT :

L'arrêté d'interdiction de stationnement Avenue Général de Gaulle n'a pas été respecté à l'occasion du vide grenier ; il n'a pas empêché les gens de stationner. Cependant, il n'y a pas eu de stationnement gênant.

R. ROUSSEAU :

Où en est-on de l'installation du parcours de santé, des bancs et tables. Les panneaux de la halte nautique et des ponts sont-ils prêts ?

Le Maire : les travaux de maçonnerie sont prévus ; l'entreprise a du retard dans ses délais.

Le vide grenier est une belle réussite : 77 exposants, 200 repas.

R. DELORME :

Il y a beaucoup d'herbes au cimetière ; on pourrait envisager « une corvée communale » pour nettoyer le cimetière.

Séance close à 20h54.